

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 11 mai 1954

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTIONS OUVRIÈRES

CHÔMAGE SAISONNIER—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail est-il en mesure de déposer à la Chambre les recommandations que lui a présentées un comité du Conseil consultatif national de l'effectif en vue d'atténuer le chômage saisonnier? Le ministre peut-il dire si l'on donnera suite à ces recommandations?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Je remercie mon honorable ami de m'avoir prévenu de sa question. Le rapport qu'il mentionne, j'imagine, est celui qu'a préparé dernièrement le comité national de placement à la demande du comité consultatif de l'effectif. Le rapport même est fondé sur un relevé effectué par un assez grand nombre de personnes, y compris l'association des fabricants, des syndicats ouvriers, notre ministère et d'autres. Des exemplaires de ces deux documents sont expédiés en ce moment aux membres des comités qui ont pris une part active à leur préparation. Je n'ai pas songé à les déposer. Ce sont des documents assez longs, mais je suis disposé à en mettre des exemplaires à la disposition de tout député qui voudra bien s'adresser à mon bureau.

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

PRÉTENDUES IRRÉGULARITÉS EN ONTARIO—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE MESURES DE LA PART DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Le premier ministre peut-il, monsieur l'Orateur, mettre la Chambre au courant des mesures, s'il en est, prises par le Gouvernement en vue de la tenue d'une enquête sur l'activité des services du ministère des Travaux publics chargés de la surveillance à l'égard de la route transcanadienne?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Il me faudra considérer la question de l'honorable député comme un préavis et en étudier le libellé vu que je ne serais pas en mesure, en ce moment, de lui donner de réponse intelligente.

L'hon. M. Drew: Le premier ministre est bien au courant, je présume, des circonstances auxquelles ma question se rapporte?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, je ne le le suis pas.

L'hon. M. Drew: Si le premier ministre n'est pas au courant, je le prierais de se reporter aux journaux d'aujourd'hui et lui proposerais, compte tenu de l'avis que je lui ai déjà donné, de faire enquête afin d'établir si le ministère ne savait pas fort bien qu'il y avait des raisons de faire enquête, qui sont aujourd'hui manifestes.

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Peut-être puis-je dire un mot. Je suis au courant des événements depuis quelque temps déjà. Le gouvernement d'Ontario a éprouvé des difficultés au sujet de quelques employés de son ministère de la voirie. Certaines de ces difficultés ont trait à l'aménagement de la route transcanadienne et le gouvernement fédéral, il va sans dire, est responsable de la moitié du coût de la route transcanadienne. La responsabilité du gouvernement fédéral consiste à veiller à ce que la route une fois terminée soit conforme aux plans et devis linéaires établis dans l'accord relatif à la route transcanadienne. Comme tous les honorables députés le savent, c'est le gouvernement provincial qui est responsable de l'aménagement de la route.

Lorsque le gouvernement d'Ontario nous a informés que la conduite de certains de ses employés lui inspirait des soupçons, nous avons immédiatement convoqué les ingénieurs fédéraux qui avaient eu l'occasion d'entrer en relations avec les gens que le gouvernement d'Ontario avait désignés comme faisant l'objet de ses soupçons. Par la suite, nous avons convoqué à Toronto l'homme que vise, j'en suis sûr, l'honorable député, et fourni aux procureurs du ministère de la voirie d'Ontario l'occasion de l'interroger. Le ministère de la voirie ni aucun représentant du gouvernement d'Ontario ne